





Initiative Babuschka

La Charte du Senior, de l'Etudiant et du Service des Etudes et de la Vie Etudiante de l'Université du Luxembourg

Préambule : L'Initiative Babuschka repose sur une idée toute simple :

Une ou des personne(s) âgée(s) ou vivant seule(s) appelé ci-après le Senior, disposant d'une/de chambres libre(s) à son/leur domicile, propose(nt) de loger un/des étudiant(e)s, ci-après l'Etudiant.

Est Senior aux termes de cette Charte, toute personne âgée et/ ou vivant seule.

Est Etudiant aux termes de cette Charte toute personne inscrite, à temps plein, à l'Université du Luxembourg. N'est pas considéré comme étudiant aux termes de cette Charte, l'étudiant inscrit dans une formation à temps partiel ainsi que l'auditeur libre.

Cette Charte s'applique à tous les participants à l'initiative et interdit toute discrimination fondée sur le sexe, l'origine ethnique, la religion, un handicap ou l'orientation sexuelle.

Cette initiative entend développer une forme de relation intergénérationnelle originale, en rapprochant Seniors et Etudiants pour :

- Créer ou retisser le lien social et intergénérationnel.
- Prévenir l'isolement des Seniors et des personnes vivant seules, et de ce fait augmenter leur sentiment de sécurité.
- Pour certains leur offrir en plus un complément de revenus.
- Faciliter l'accès à un logement pour les étudiants dans de bonnes conditions financières, en offrant une alternative nouvelle et solidaire à la pénurie de logements étudiants.
- Contribuer au rayonnement de l'Université du Luxembourg.

Quel que soit le choix de l'Etudiant ou du Senior, il ne s'agit pas d'une solution de logement comme les autres. En effet, cette initiative souhaite participer au développement des relations intergénérationnelles en favorisant le dialogue et la solidarité entre toutes les tranches d'âge dans un esprit de tolérance et de compréhension mutuelle.

La présence active et amicale d'un Etudiant aux côtés du Senior ne se substitue pas aux services d'aide et de soins à domicile existants ou qui seraient nécessaires.

Le Service des Etudes et de la Vie Etudiante de l'Université du Luxembourg, ci-après dénommé SEVE, intervient uniquement dans le cadre de sa responsabilité première : assurer les meilleures conditions d'études et de logement possibles. En aucun cas il ne saurait intervenir comme agence immobilière. Participer à l'initiative Babuschka implique d'adhérer à ses objectifs et à ses conditions.

Cette charte a été élaborée conjointement par les instances suivantes : Ministère de la Famille et de l'Intégration, Clubs Senior, Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Université du Luxembourg; elle constitue une déclaration d'intention des parties et elle définit les rôles et les engagements de chacun.

Chaque participant à l'initiative, et le Senior, et l'Etudiant, et le SEVE sont obligés de prendre connaissance de cette Charte et de la signer, pour confirmer leur intégrale adhésion et pour déclarer leur souhait de participer au développement d'un nouveau type de relations sociales et citoyennes entre les générations.







Article 1: Les relations entre le Senior et l'Etudiant

Le Senior et l'Etudiant s'engagent à établir des relations basées sur le dialogue et l'attention mutuelle. Ces relations sont empreintes, entre autres, des caractéristiques suivantes :

• Discrétion.

p.ex : respecter l'intimité de chacun ; ne pas pénétrer dans une pièce sans y avoir été invité excepté en cas d'urgence ou de danger.

• Tolérance.

p.ex. : comprendre qu'il y a des hauts et des bas et que chaque âge a ses préférences ; écouter et partager les connaissances et les expériences des uns et des autres.

· Respect.

p. ex. : se saluer lorsque l'on se croise dans l'appartement, même les mauvais jours, et considérer l'autre comme son invité ou son hôte.

· Civisme.

p.ex. : respecter les règles civiques formalisées et non-formalisées.

· Savoir-vivre.

p. ex. : ne pas provoquer de nuisance sonore ; ranger ce que l'on dérange ; nettoyer ce que l'on utilise ; ne pas prendre ou utiliser les biens d'autrui sans son accord ; prévenir si l'on s'absente plusieurs jours.

Solidarité.

p. ex. : proposer de rendre service si l'un des participants semble momentanément en difficulté.

La convention d'hébergement aborde les aspects de la vie quotidienne et précise les droits et obligations des parties signataires.

Article 2: Les conditions du logement

Le Senior s'engage à mettre à disposition de l'étudiant une chambre meublée en bon état et destinée à l'usage exclusif de l'étudiant. Le Senior s'engage aussi à permettre à l'étudiant l'utilisation de la salle de bains ainsi que de la cuisine.

La chambre mise à disposition répond aux critères établis par le SEVE et acceptés par les parties.

L'Etudiant s'engage à utiliser cette chambre en étudiant responsable et de la rendre en état à la fin de la cohabitation.

Une convention d'hébergement à établir entre le Senior et l'Etudiant précise les conditions générales de cohabitation :

- la participation financière mensuelle à payer par l'Etudiant ;
- l'aménagement de la chambre ;
- l'utilisation des autres pièces du logement ;
- l'utilisation des appareils électroménagers du Senior ;
- l'utilisation du téléphone ainsi que de l'équipement informatique et audiovisuel du Senior;
- l'usage des clés de la chambre et de la maison / appartement ;
- les services à rendre par l'Etudiant ;
- la présence ou non d'animaux domestiques ;
- le droit ou non de fumer ;
- l'accueil et l'hébergement de personnes tierces par l'Etudiant ;
- la cohabitation en cas d'absence prolongée du Senior ou de l'Etudiant.







Le Senior et l'Etudiant signent la convention d'hébergement pour donner un cadre juridique à leur accord et s'engagent à la stricte observation des conditions fixées.

Article 3: La vie quotidienne

Le Senior met une chambre à disposition de l'Etudiant. Il doit y faire les entretiens et réparations nécessaires et il doit prévenir son assureur qu'il héberge un Etudiant.

L'Etudiant s'engage à partager les tâches quotidiennes, telles qu'il les a proposées dans son dossier de candidature et à s'acquitter des charges qui lui incombent. Il doit avoir un usage paisible des lieux et ne pas troubler la vie quotidienne du Senior ou du voisinage. Il doit entretenir les pièces dont il a l'utilisation (cuisine, salle de bains...) ainsi que sa chambre, la tenir en bon état de propreté, remplacer, rembourser ou réparer tout bien dégradé. L'hébergement lui est réservé et se limite à lui seul. Une assurance habitation et responsabilité civile est prévue par le SEVE de l'Université.

Article 4: L'intervention du SEVE - Service des Etudes et de la Vie Etudiante

1. lors de la mise en contact du Senior et de l'Etudiant

Le SEVE a fonction d'intermédiaire entre le Senior et l'Etudiant.

Le SEVE évalue les données soumises par le Senior et l'Etudiant afin de répondre au mieux aux attentes des deux parties. Il met en relation le Senior et l'Etudiant et offre son aide à l'élaboration de la convention d'hébergement.

Le SEVE veille au respect de la présente Charte et de la convention d'hébergement. Il reste tout au long de l'année l'interlocuteur actif et disponible, tant du Senior que de l'Etudiant

2. en cas de médiation

En cas de mésentente ou de conflit entre les deux parties, le SEVE, à la demande de l'une ou des deux parties ou à sa propre initiative, agit comme médiateur. Sur base des dispositions de la Charte et des accords conclus par les parties, il tente de trouver une solution à l'amiable.

En cas d'échec de la médiation, ou de faute grave commise par une des parties, le contrat prend automatiquement fin. Dans ces hypothèses, le médiateur détermine un préavis pour le départ de l'Etudiant et le SEVE s'engage à le reloger.

Si une mésentente plus fondamentale ou répétée est constatée avec le même Senior ou le même Etudiant, le SEVE peut exclure le Senior et/ou l'Etudiant, considérant que les conditions pour participer à cette initiative ne sont pas remplies.

Les soussignés déclarent avoir pris connaissance de et approuver la présente Charte :					
Le Senior	L'Etudiant	Le SEVE de l'Université			
Lieu et date	Lieu et date	Lieu et date			







Initiative Babuschka

Convention d'hébergement entre le Senior et l'Etudiant

M. et/ou Mme
Résidant à
et
M. ou Mme
résidant principalement à

Préambule

La présente convention est basée sur la **Charte du Senior, de l'Etudiant et du Service des et Etudes et de la Vie Etudiante (SEVE) de l'Université du Luxembourg**, acceptée et signée entre les mêmes parties et elle s'inscrit dans le cadre du développement de cette forme de relation intergénérationnelle.

1. Objet de la convention

Le Senior met à disposition de l'Etudiant une chambre meublée, respectivement équipée, et exclusivement réservée à l'usage de celui-ci, dans son logement personnel et selon les conditions détaillées ci-après. L'Etudiant a le droit d'utiliser les installations sanitaires et, le cas échéant, la cuisine, ainsi que d'autres pièces du logement selon les conditions fixées ci-après.

En contrepartie le SEVE verse une participation financière au Senior pour le compte de l'Etudiant. L'Etudiant prend en charge l'exécution de certains menus services spécifiés ci-après et est redevable de la même participation financière vis-à-vis du SEVE de l'Université du Luxembourg.

2. Conditions principales de la convention

La présente convention d'hébergement est signée entre :

La présente convention prend cours le *jj/mm/aa* et se termine le *jj/mm/aa* sauf prorogation ou modification.

La présente convention reste soumise à la condition que l'Etudiant soit régulièrement inscrit à l'Université du Luxembourg.

¹⁾ Pour des raisons de lisibilité du texte, les termes « le Senior « et « l'Etudiant » désignent aussi bien des hommes que des femmes.







Condition de durée et de renouvellement :

- en principe la durée est fixée et limitée au semestre et renouvelable au semestre suivant, sur présentation, par l'Etudiant, de son certificat d'inscription à l'Université du Luxembourg (ci-après UdL) ;
- la reconduction de la convention d'hébergement à l'année académique subséquente peut être décidée d'un commun accord entre les parties. L'accord doit obligatoirement être constaté sous forme écrite ;
- le jour de l'emménagement de l'Etudiant, un état des lieux de la chambre est effectué par le Senior et l'Etudiant, en présence d'un représentant du SEVE.

La convention arrive à terme lorsque toutes les conditions cumulatives suivantes sont réunies :

- l'Etudiant quitte et rend le logement
- l'état des lieux de sortie est effectué
- · l'Etudiant remet les clefs au Senior

Résiliation de la convention avant son terme aux conditions suivantes :

- la durée du préavis est fixée à 7 jours au minimum
- · en cas d'accord, sans formalité
- en cas de désaccord, sur intervention des services sociaux de l'UdL

La présente convention est soumise à l'acceptation expresse et écrite du SEVE, qui se charge et garantit le versement la participation financière au Senior et s'engage à intervenir dans le cadre de ses engagements pris dans la Charte.

Le Senior et/ou l'Etudiant s'engagent à aviser de suite le SEVE de toute modification ou annulation de la présente convention, ainsi que de toute difficulté d'interprétation généralement quelconque résultant de la présente.

3. Participation financière de l'Etudiant

La participation financière de l'Etudiant s'élève à € par mois, charges incluses. Les charges comprennent l'électricité, l'eau et le chauffage. Les frais de téléphone et les frais de connexion internet restent à charge de l'Etudiant.

En cas de résiliation de la convention avant son terme, la participation aux frais est déterminée au prorata du temps encouru.

4. Descriptif des pièces accessibles à l'Etudiant

Chambre, réservée à l'utilisation exclusive de l'Etudiant :

- lit, matelas, couvertures, draps, oreiller,
- tapis, lampe de chevet,
- bureau, chaise, lampe de bureau
- étagère
- · armoire
- autres :







Conditions d'aménagement	de la chambre	е		
Sanitaires				
• réservés à l'étudiant ou	ui nor	n 🗌		
• sanitaire en commun ou	ui nor	n 🗌		
• linge de bain fourni ou	ui nor	n		
Conditions d'utilisation				
Cuisine				
• équipement électroména	ger		 	
• stockage des vivres de l'E	Etudiant		 	
Conditions d'utilisation				
.				
Balcon, terrasse, véranda,	, jardin			
Conditions d'utilisation			 	
Cave, garage				
Conditions d'utilisation				







Autres pièces communes et conditions d'utilisation			
Pièces réservées à l'usage ex		nior 	
Conditions d'accès et d'héber	gement de p	ersonnes tierces (exclusivement en présence de l'étudiant)	
• personnes qui peuvent accéd	der		
horaires			
• conditions			
Jeu de clefs remis à l'Etudiant	et conditions	s d'utilisation	
nombre et types de clefs			
conditions d'accès			
5. Conditions d'utilisation	des appare	ils électroménagers et audiovisuels	
Appareils électroménagers à c	disposition de	e l'Etudiant :	
machine à laver le linge	oui	non	
• séchoir à linge	oui 🗌	non	
aspirateur	oui	non	
• autres :			







Appareils audiovisuels et téléphone	
• installation hifi oui	non
• connexion internet oui	non
• téléphone fixe oui	non
Conditions d'utilisation	
6. Accords du Senior et de l'Etue	liant sur la vie quotidienne
	ialoguer régulièrement ensemble, l'échange d'informations, d'idées, d'expérien loppement de ce type d'hébergement.
L'étudiant s'engage à informer le Ser	ior de sa présence régulière, et ce comme suit :
• en semaine	
• pendant le weekend	
• le soir	
pendant les vacances	
présence éventuelle aux heures de	repas oui non
Le Senior et l'Etudiant s'avertissent r	nutuellement de toute absence prolongée au-delà de 24 heures.
Droit de fumer	
pour l'Etudiant oui non	
pour le Senior oui non	
uniquement dans certaines parties d	u logement oui non







Présence d'un animal domestique		
animal domestique du Senior	oui 🗌	non
animal domestique de l'Etudiant	oui 📗	non
Pratique d'un instrument de musique		
• par le Senior	oui 🗌	non
si oui lequel :		
• par l'Eudiant	oui 🗌	non
si oui, lequel :		
Le Senior et l'Etudiant indiquent ci-desse autres) et chacun s'engage à alerter le p		onnes à avertir en situation d'urgence (difficultés médicales ou sible la personne désignée par l'autre.
Personne(s) désignée(s) par le Senior		
Personne(s) désignée(s) par l'Etudiant		

7. Obligations de l'Etudiant

L'Etudiant entretient sa chambre et répond des réparations en cas de dégâts causés par lui.

L'Etudiant respecte les conditions d'accès et d'utilisation des locaux et des équipements du Senior telles que fixées aux articles 4 et 5 de la présente convention.

L'Etudiant souscrit, respectivement bénéficie d'une assurance responsabilité civile.

L'Etudiant s'engage à payer régulièrement au SEVE de l'Université du Luxembourg la participation financière convenue à l'article 3 de la présente convention.

8. Obligations du Senior

Le Senior met à disposition de l'Etudiant une chambre en parfait état et fait effectuer les travaux d'entretien et de réparation nécessaires.

Le Senior s'engage à assurer à l'étudiant les meilleures conditions possibles pour ses études.







Le Senior respecte les conditions d'accès et d'utilisation de ses locaux et de ses équipements telles que fixées aux articles 4 et 5 de la présente convention.

Le Senior s'engage à respecter la liste des menus services à rendre par l'Etudiant.

9. Services à rendre par l'Etudiant

En échange de son hébergement, l'Etudiant assure au Senior, en dehors de sa participation financière, certains menus services déterminés par avance selon la liste annexée à la présente convention.

L'Etudiant s'engage à déployer tous les moyens nécessaires à la réalisation régulière des services sans être lié par un lien de subordination, mais avec la volonté de nouer des relations amicales et de solidarité avec le Senior.

La présence active et amicale d'un étudiant aux côtés du Senior ne doit pas se substituer aux services de ménage, d'aide et/ou de soins à domicile existants ou qui seraient nécessaires.

Les propositions de services faites dans le cadre de la présente convention constituent une obligation de moyens.

L'Etudiant ne doit effectuer ni des services médicaux, ni des soins particuliers, ni des services d'entretien et de réparations réservés à des personnels qualifiés.

L'Etudiant et l'Université déclinent toute responsabilité civile et financière, au cas où l'étudiant aurait été amené à effectuer des travaux difficiles, voire dangereux, ainsi que pour tout dégât conséquent.

10. Modifications

Toute modification à la présente doit se faire d'un commun accord et par écrit.

En cas de désaccord sur la présente convention les parties appellent à la médiation du SEVE.

Lieu et date

Le Senior

L'Etudiant

Le représentant du SEVE de l'Université du Luxembourg







Annexe à la convention d'hébergement

Liste non exhaustive et à titre indicatif des menus services qui pourraient être rendus par l'Etudiant logé chez le Senior

L'Etudiant ne doit effectuer ni services médicaux, ni soins particuliers, ni services d'entretien ou de réparations réservés à des personnels qualifiés.

Faire les courses Faire certaines démarches administratives

Accompagner le Senior

- · dans les magasins
- chez le médecin, le coiffeur....
- · à des manifestations culturelles
- chez des membres de sa famille, des amis

Conduire le Senior

- · dans la voiture du Senior
- dans la voiture de l'Etudiant

Sortir et rentrer les poubelles Rentrer le courrier Laver la voiture Promener le chien Balayer le trottoir et les alentours de la maison Tondre le gazon Entretenir le jardin Entretenir les plantes d'intérieur

Autres







CANDIDATURE SENIOR

Les données recueillies dans ce questionnaire sont à usage unique du Senior, de l'Etudiant et de l'Université et elles ne seront pas divulguées à de tierces personnes.

Les questionnaires restent la propriété de l'Université.

NOM:	
Prénom :	
Etat civil :	
Sexe :	Masculin Féminin
Age :	ans
Nationalité :	
Langues parlées :	
Tél:	
Tél portable :	
E-mail:	
Adresse :	
Profession :	
LOGEMENT:	
Vous proposez :	
Période :	du 200 au 200
Participation finance	sière demandée: € /mois charges comprises
Adresse : (si différente de l'adres	se du Senior)
Chambre dan Maison de vill	
Surface chambre :	m².







Aménagement et équipement de la chambre :					
Salle de bain :	privative	commune			
WC:	privatif	commun			
Utilisation de la cuisine :	Non	Oui			
Raccordement TV:	Non dans la chambre	Oui dans salle commune			
Raccordement téléphonique:	Non dans la chambre	Oui dans salle commune			
Accès Internet:	Non dans la chambre	Oui dans salle commune			
Linge de lit et de bain fourni :	Non	Oui			
Possibilité de laver le linge :	Non	Oui			
Transports en commun :					
VOTRE HOTE:					
Homme Fumeur	Femme Non fumeur	Indifférent Indifférent			
19/23 ans	24/28 ans	>28 ans Indifférent			
Présences requises :					
le weekend :	Non	Oui Indifférent			
pendant les vacances :	Non	Oui Indifférent			
Peut-il recevoir dans sa chamb Précisez :	re : Non	Oui Indifférent			







VOUS:	
Etes-vous : Fumeur	Non Fumeur
Vos centres d'intérêts majeurs ?	
Avez-vous un animal domestique ?	Non Oui
Lequel?	
Quels sont vos moyens de déplacement :	Voiture personnelle Transports publics A pied
Bénéficiez-vous d'aides à domicile ?	Repas sur roues Soins à domicile Femme de ménage Autres
Quels services souhaiteriez-vous demande	à l'Etudiant ?
Quelles sont vos motivations pour participer	à cette initiative ?







CANDIDATURE ETUDIANT

Les données recueillies dans ce questionnaire sont à usage exclusif du Senior, de l'Etudiant et de l'Université et elles ne seront pas divulguées à de tierces personnes.

Les questionnaires restent la propriété de l'Université.

NOM:	
Prénom :	
Etat civil :	
Sexe :	Masculin Féminin
Né(e) le :	
Lieu de naissance :	
Age :	ans
Nationalité :	
Langues parlées :	
Tél:	
Tél portable :	
E-mail :	
Carte d'Identité Nr. :	
Ou Passeport Nr. :	
Fait le :	
A :	
Valable jusqu'au :	
Titre de séjour Nr. :	
Emis par:	
Valable jusqu'à :	
Nom et adresse des	parents:







ETUDES:	
Depuis quand êtes-vous étudiant(e) à Luxembourg ?	
Oomaine d'études :	
liveau d'études :	
Carte d'étudiant Nr.:	
RESSOURCES:	
Boursier? Oui	
De quel organisme ?	
Non Oui	
vez-vous actuellement un emploi salarié? Non Oui	
COEMENT	
OGEMENT:	
ous recherchez:	
Période : du 200 200	
Participation financière demandée: € /mois charges comprises	
ocalité/quartier	
OTRE HOTE:	
Homme Couple Indifférent	
Fumeur Indifférent	
Acceptez-vous les animaux domestiques ? Non Oui	
ous aurez accès à la cuisine et sanitaires communs, avez-vous un autre souhait?	
	••••
	•••••







VOUS:						
Etes-vous :	Fumeur	Non fu	ımeur			
Vos centres d'intérêts m	najeurs ?					
Avez-vous le permis de	conduire ?	Non	Oui			
Avez-vous un moyen de	locomotion?	Non	Oui	Lequel ? .		
			_			
Serez-vous présent(e) le pendant les vacances s		Non Non	Oui Oui			
Précisez :						
Quels services accepte	riez-vous de rendre	?				
Quelles sont vos motiva des personnes âgées ?		e mode de loç	gement? Avez	z-vous des exp	périences de col	nabitation avec